Cinquante quatrième année. - N° 7 A Vendredi 10 janvier 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 415

51 – MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Ventes et cessions

337 080 089 RCS Reims.
FCN.
Forme : Société anonyme.
Capital : 10758176.00 EUR.
Adresse : 45, Rue des Moissons, 51100 Reims.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE, FCN SUD OISE Société par actions simplifiée au capital de 361 790 € Siège social : 100 rue Louis Blanc 60160 MONTATAIRE 529 395 964 RCS COMPIEGNE ET FCN Société anonyme au capital de 10 758 176 € Siège social : 45 rue des Moissons 51100 REIMS 337 080 089 RCS REIMS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée du 19 décembre 2019, La société FCN SUD OISE, société par actions simplifiée au capital de 361 790 €, dont le siège social est 100 rue Louis Blanc 60160 MONTATAIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 948 672 RCS COMPIEGNE, et la société FCN, société anonyme au capital de 10 758 176 €, dont le siège social est 45 rue des Moissons 51100 REIMS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 337 080 089 RCS REIMS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FCN SUD OISE par la société FCN. La société FCN SUD OISE ferait apport à la société FCN de la totalité de son actif, soit 949 918 €, à charge de la totalité de son passif, soit 372 084 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 577 834 €. La société FCN détenant la totalité des 36 179 actions composant le capital social de la société FCN SUD OISE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de FCN SUD OISE détenues par FCN un mali de fusion de 192 166 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er septembre 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par FCN SUD OISE depuis le 1er septembre 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par FCN. La société FCN SUD OISE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 29 février 2020. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de

COMPIEGNE pour la société FCN SUD OISE en date du 08/01/2020 au greffe du Tribunal de commerce de REIMS pour la société FCN en date du 7 janvier 2020..

